



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mardi 9 mai 2023 — N° 42**

**Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy**

---



La séance est ouverte à 10 heures.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Affaires prioritaires**

#### *Crédits de l'Assemblée nationale*

Sur la motion de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, et conformément à l'article 286 du Règlement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits budgétaires de l'Assemblée nationale pour l'exercice financier 2023-2024.

À 10 h 01, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 06.

9 mai 2023

---

*Commission plénière*

Mme Soucy, présidente de la commission plénière, informe la commission que la durée maximale de cette étude a été fixée à deux heures et que la répartition du temps de parole a été prévue comme suit : 20 minutes sont allouées à Mme la présidente pour ses remarques préliminaires; 50 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 37 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; et 12 minutes 30 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition. Dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus.

La commission plénière entreprend l'étude des crédits de l'Assemblée nationale.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux de la commission plénière se poursuivent au-delà de 12 heures.

---

L'étude des crédits de l'Assemblée nationale étant terminée, M. Jacques (Mégantic), membre de la commission plénière, fait rapport à l'Assemblée.

À 12 h 12, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

---

Les travaux reprennent à 13 h 40.

---

9 mai 2023

---

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations de députés

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à participer au Grand McDon au profit de l'organisme Unité d'information et d'action en toxicomanie.

---

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire du Club de l'âge d'or de Sainte-Anne-des-Plaines.

---

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de dénoncer les lacunes dans les services de transport adapté.

---

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'exposition artistique de l'organisme Les Toits d'Émile.

---

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de l'agent Marc Benoit.

---

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner le 200<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du village de l'Industrie.

---

**9 mai 2023**

---

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire du Centre de la petite enfance Jolibois.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner l'importance de la présence des femmes en politique.

---

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la sensibilisation à la maladie cœliaque.

---

Mme Bélanger (Prévost) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale des soins palliatifs.

---

Mme Dorismond (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Carmen Bilodeau pour ses 25 ans de service au sein de l'organisme La Croisée de Longueuil inc.

---

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Compétition des jeunes sikhs.

---

À 13 h 54, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

9 mai 2023

---

Les travaux reprennent à 14 h 04.

---

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 26 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires afin notamment de donner suite à l'Entente entre la juge en chef de la Cour du Québec et le ministre de la Justice

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 26.

---

Mme Proulx, ministre du Tourisme, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 25 Loi visant à lutter contre l'hébergement touristique illégal

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 25.

9 mai 2023

---

### Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2021-2022 sur les sondages effectués dans le cadre du *Plan triennal des sondages 2021-2024* de Revenu Québec, incluant l'avis de la Commission d'accès à l'information du Québec.

(Dépôt n° 555-20230509)

---

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 23 mars 2023 par M. Sainte-Croix (Gaspé) concernant la révision de la politique de déplacement des usagères et des usagers du réseau de la santé et des services sociaux;

(Dépôt n° 556-20230509)

La réponse à la question écrite n° 22 concernant le suivi prévu par le ministère de la Langue française à une étude produite par l'Office québécois de la langue française portant sur la qualité de la langue dans l'affichage commercial, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 avril 2023 par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé).

(Dépôt n° 557-20230509)

---

Mme la présidente dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 10 mai 2023, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 558-20230509)

9 mai 2023

---

### Dépôts de rapports de commissions

Mme la présidente dépose les rapports des commissions parlementaires qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2023-2024 :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles;

(Dépôt n° 559-20230509)

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire;

(Dépôt n° 560-20230509)

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation;

(Dépôt n° 561-20230509)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail;

(Dépôt n° 562-20230509)

Le rapport de la Commission des finances publiques;

(Dépôt n° 563-20230509)

Le rapport de la Commission des institutions;

(Dépôt n° 564-20230509)

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens;

(Dépôt n° 565-20230509)

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux;

(Dépôt n° 566-20230509)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement.

(Dépôt n° 567-20230509)

9 mai 2023

---

### Dépôts de pétitions

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 818 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'amélioration de la desserte aérienne aux Îles-de-la-Madeleine.  
(Dépôt n° 568-20230509)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, il dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 034 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'amélioration de la desserte aérienne aux Îles-de-la-Madeleine.  
(Dépôt n° 569-20230509)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'un document intitulé *Réforme du mode de scrutin au Québec : Le PQ, la CAQ, QS et le PV s'engagent à agir ensemble.*  
(Dépôt n° 570-20230509)

9 mai 2023

---

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Fréchette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce la volonté du groupe « L'Initiative du siècle » visant à porter à 100 millions d'habitants la population du Canada d'ici 2100, sans égard à la capacité d'accueil du Québec et du Canada;

QU'elle indique qu'une telle initiative aurait des effets délétères tels que :

- Une fragilisation de la dynamique linguistique au Canada, en marginalisant le français;
- Une réduction importante du poids du Québec au sein du Canada;
- Une pression accrue sur le logement et sur les services publics;

QU'elle déclare que cette initiative n'est pas viable pour l'avenir de la nation québécoise;

QU'elle rappelle que l'immigration est une richesse pour le Québec;

QU'elle réitère que les seuils d'immigration du Québec doivent être déterminés par le Québec en tenant compte notamment de la politique québécoise en matière d'immigration, de la demande d'immigration permanente et temporaire, des besoins du Québec, dont ceux de ses régions, ainsi que de sa capacité d'accueil et d'intégration;

9 mai 2023

---

QU'enfin, elle invite le gouvernement fédéral à adopter des seuils d'immigration fondés sur la capacité d'accueil du Québec et du Canada et susceptibles de maintenir le poids du français et du Québec au sein du Canada tout en leur permettant de bénéficier de la richesse humaine, sociale, économique et culturelle qu'apporte l'immigration.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de la sage-femme, célébrée le 5 mai dernier;

QU'elle rappelle que l'un des objectifs de la Politique de périnatalité du Québec est de diminuer les interventions obstétricales évitables et que la pratique sage-femme est un moyen d'y parvenir;

QU'elle prenne acte du fait que plusieurs femmes qui souhaitent avoir des services de sages-femmes ne réussissent pas à avoir accès à ces services;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de s'assurer que le projet de loi n° 15 continue de garantir à ces professionnelles de première ligne leur autonomie de pratique;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de pérenniser les acquis des sages-femmes dans leurs capacités d'organiser efficacement leurs services en collaboration avec les autres professionnels et avec les familles et les communautés.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

9 mai 2023

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Fréchette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, et M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), propose :

QUE l'Assemblée nationale s'oppose à la hausse des niveaux d'immigration fédéraux et à « l'Initiative du siècle », visant à faire croître la population canadienne à 100 millions d'habitants d'ici 2100;

QU'elle constate l'existence d'un réel déficit démocratique et dénonce l'absence de tout débat ou de consultation liés à cette nouvelle politique;

QU'elle rappelle que pour éviter un déclin de son pouvoir politique, le Québec devra hausser des niveaux d'immigration entre 100 000 et 150 000, bien au-delà de sa capacité d'accueil en termes de logement, de pérennité de la langue française et de sa culture;

QU'elle rappelle qu'en un peu plus de 50 ans, le poids du Québec dans la fédération est déjà passé de 29 % à 22 %, et ce, dans des périodes où la politique migratoire du Canada était beaucoup moins ambitieuse;

QU'elle dénonce qu'avec « l'Initiative du siècle », le poids des francophones au Canada continuera de diminuer, ce qui entraînera une minorisation et une marginalisation encore plus accentuées du Québec, à l'instar de ce qui s'est produit pour les francophones dans toutes les autres provinces canadiennes;

QU'elle rappelle que l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration de 1991 permet au Québec d'assumer pleinement ses responsabilités en matière de planification des niveaux d'immigration permanente et établit que le gouvernement fédéral ne peut ignorer les objectifs du Québec;

Par conséquent, qu'elle demande au gouvernement québécois de s'opposer officiellement et formellement à « l'Initiative du siècle » et à la hausse des niveaux d'immigration proposée par le gouvernement fédéral;

9 mai 2023

---

QU'elle demande immédiatement la tenue d'un réel débat démocratique sur ce changement majeur dans la politique migratoire du gouvernement fédéral.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les 50 ans de la création de la Commission des services juridiques;

QU'elle réitère son rôle essentiel en matière d'accès à la justice;

QU'elle souligne son apport précieux en matière d'accompagnement des personnes victimes de violence sexuelle et conjugale;

QU'elle rappelle que le Québec bénéficie d'un réseau unique desservant une large clientèle aux besoins diversifiés;

QU'elle salue le dévouement et le travail inestimable des nombreux acteurs du réseau de l'aide juridique depuis sa création en 1972.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

9 mai 2023

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 20, Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace.

---

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de déterminer les observations, conclusions ou recommandations de la Commission à la suite des consultations particulières et auditions publiques sur le mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports.

9 mai 2023

---

## Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 10 mai 2023, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale constate que le gouvernement de la Coalition avenir Québec a brisé ses promesses à de multiples reprises;

QU'elle prenne acte que la volte-face du gouvernement au sujet du tunnel autoroutier Québec-Lévis en est le plus récent exemple.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Boulet, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 19, Loi sur l'encadrement du travail des enfants, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 19 est adopté.

9 mai 2023

---

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 19 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

---

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 16 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 16 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

---

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 10 mai 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

---

À 17 h 44, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 10 mai 2023, à 9 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**

649